

Programme de formation



Session 2025 - 2026

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS)
Spécialité « Éducateur sportif »
Mention « Basket-ball »

Fiche RNCP 40423

Certificateur : Ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative

Référentiel professionnel établi par l'arrêté du 5 février 2025, publié au Journal officiel le 2 mars 2025 (Codifié aux articles L. 212-1, R. 212-10-17, D. 212-20 et suivants, et A. 212-47 et suivants du code du sport).

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION
Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin
Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq
N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8551 Z
N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97

DESCRIPTIF MÉTIER

Cette formation vise à préparer le diplôme d'État du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) en spécialité « Éducateur Sportif » mention « Basketball ».

Le titulaire du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention basket-ball exerce le métier d'éducateur sportif spécialisé en basket-ball. Il conçoit, anime et encadre des activités de basket-ball, allant de l'initiation à un premier niveau de compétition, pour des publics variés. Son rôle inclut la planification et la conduite de séances pédagogiques, la promotion des valeurs du sport et le développement de projets éducatifs et sportifs.

Il veille également à la sécurité des pratiquants et contribue au fonctionnement et à la dynamique de sa structure (clubs, collectivités, associations, etc.).

Le diplôme du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention basket-ball permet d'exercer les professions suivantes :

- **Animateur** : il anime et encadre des activités de basket pour les plus jeunes ou à destination de publics particuliers ;
- **Administrateur** : il prend en charge une partie des tâches administratives de son club ;
- **Formateur** : il participe à la formation des licenciés de sa structure mais également à l'encadrement d'activités complémentaires (école d'arbitrage, ...) ;
- **Développeur** : il conçoit et met en œuvre des projets et des actions stratégiques visant à développer son club tout en promouvant activement la pratique du basket-ball.

CIBLE

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail depuis plus de 6 mois ;
- Salariés ;
- Bénévoles.

PRÉ-REQUIS

- Avoir un niveau BAC ;
- Être âgé de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours ;
- Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail depuis plus de 6 mois ;
- Justifier d'une pratique du basket-ball pendant au moins une saison sportive, attestée par une structure reconnue ;
- Être titulaire de l'attestation « Prévention et Secours Civiques » (PSC) ou de « l'attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;

- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du basketball, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (*Voir annexe 1 du dossier de candidature*) ;
- Avoir validé les tests de sélection IMS (**1.** Test écrit, **2.** QCM de culture générale sportive, **3.** Entretien de motivation) ;
- Aptitudes requises : Connaissance et utilisation de l'outil informatique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des professionnels capables d'encadrer et d'animer des activités de basket-ball pour des publics variés, de l'initiation à un premier niveau de compétition ;
- Acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sportifs et éducatifs en lien avec le basket-ball ;
- Développer les qualités relationnelles, pédagogiques et techniques indispensables pour promouvoir ce sport, dynamiser une structure sportive et contribuer au développement de la pratique sur le territoire.

APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

COMPÉTENCES

Compétences visées	✓ Encadrer des publics variés en garantissant leur sécurité ; ✓ Concevoir et animer des séances d'initiation et de perfectionnement en basket-ball ; ✓ Conduire des projets sportifs en cohérence avec les objectifs de sa structure ; ✓ Promouvoir le basket-ball et contribuer au développement de son club ou de sa structure ; ✓ Adopter une posture éducative et citoyenne dans son approche professionnelle.
---------------------------	--

CONTENU DE LA FORMATION

Blocs de compétences (BC)

BC 1- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation ;
- Identifier les différents publics cible d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap ;
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous ;
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public ;
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus ;
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet ;
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre ;
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts ;
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

BC 2- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage ;
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous ;

- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation ;
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

BC 3- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'activités de basket-ball dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- Définir les finalités d'un cycle de séances des activités de basket-ball, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap ;
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de basket-ball, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap ;
- Définir les conditions de réalisation d'une séance d'activités de basket-ball, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et le respect de la réglementation en vigueur ;
- Effectuer une veille concernant les activités de basket-ball, en s'informant sur le cadre réglementaire et l'évolution des pratiques en vue de s'adapter à l'évolution des activités et proposer des pratiques pédagogiques répondant aux besoins des publics encadrés ;
- Vérifier les conditions nécessaires à la réalisation d'une séance d'activités de basket-ball, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement ;
- Accueillir les pratiquants à une séance d'activités de basketball, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap ;
- Animer en sécurité une séance d'activités de basket-ball en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants ;
- Repérer les leviers permettant de détecter les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance d'activités de basket-ball, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène ;

- Analyser une séance d'activités de basket-ball en mesurant l'écart entre le déroulement de la séance initialement prévue et les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants ;
- Evaluer un cycle de séances d'activités de basket-ball en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

DÉBOUCHÉS

Les débouchés du BPJEPS mention basket-ball incluent des postes d'éducateur sportif ou d'entraîneur au sein de clubs, de fédérations, d'associations sportives ou de collectivités territoriales.

Les titulaires peuvent évoluer vers des responsabilités de coordination ou de gestion au sein d'une structure sportive.

Les évolutions possibles sont liées à la taille et à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises :

- vers une évolution technique dans l'activité : entraîneur, coordinateur de structure, cadre fédéral ;
- vers l'encadrement pédagogique ou le développement de la discipline ;
- vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public en difficulté ;
- vers la direction de structure et chef d'entreprise.

Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires définies par les conventions collectives régissant son cadre d'emploi ou par son statut : tutorat, spécialisation dans des activités telles que la formation, la pédagogie appliquée aux enfants, des techniques ou disciplines particulières, conception et innovation.

SUITE DE PARCOURS

Les options suivantes permettent de développer des compétences supplémentaires et d'accéder à des postes à plus haute responsabilité :

- **DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :**
 - Mention « Perfectionnement sportif » spécialité basket-ball.
 - Ce diplôme de niveau 5 permet de se spécialiser dans l'entraînement sportif de haut niveau, la gestion de projets et la coordination de structures sportives.
- **DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :**
 - Mention « Direction de projets sportifs » ou « Entraîneur de haut niveau ».

- Ce diplôme de niveau 6 est destiné aux professionnels souhaitant occuper des postes de direction dans des structures sportives ou se spécialiser dans l'encadrement d'équipes ou d'athlètes de très haut niveau.
- **Concours de la fonction publique territoriale :**
- Notamment pour devenir éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS).
- **Formations complémentaires :**
- Certifications dans des domaines comme le sport santé, la préparation physique ou l'arbitrage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive
- Méthode interrogative
- Méthode affirmative
- Méthode démonstrative
- Méthode applicative
- Alternance tutorée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique d'activités de basket-ball ;
- Être capable d'évaluer d'organiser la pratique en minimisant le risque ;
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte ou d'initiation d'activités de basket-ball.

Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11 du code du sport, au moyen de la mise en place par le candidat d'une séquence de découverte ou d'initiation d'activités de basket-ball en sécurité, suivie d'un entretien d'une durée de quinze minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires.

Dispense de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de cette vérification sont mentionnées en annexe III « dispenses et équivalences ».

Lien du référentiel de formation :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=rWvT1YKx_OlpyWHKvPCARhxp0eSIBFgHonwOt6OlVQA=).

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Les blocs de compétences (BC) constitutifs de la mention « basket-ball » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » sont attribués selon le référentiel de certification figurant en annexe I et dont l'acquisition est contrôlée par les blocs de compétences suivants :

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences BC 1

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation **un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum**, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC1.

L'**entretien** se déroule en deux temps :

- Une **présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum** ;
- Un **échange** avec les évaluateurs **d'une durée de trente minutes au maximum**.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences BC 2 :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la **production d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) et d'un entretien**.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation **un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet** qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC2.

L'**entretien** se déroule en deux temps :

- Une **présentation orale** illustrée par le candidat d'une durée de **dix minutes au maximum** ;
- Un **échange avec les évaluateurs** d'une durée de **quinze minutes au maximum**.

Situations d'évaluations certificatives du bloc de compétences BC 3 :

La situation d'évaluation certificative du BC 3 est réalisée au moyen de :

1- Épreuve certificative 1 relative aux compétences C.3.1.1., C.3.1.2., C.3.1.3., C.3.1.4. et C.3.3.2.

Au plus tard **quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve**, le candidat transmet à l'organisme de formation un **document écrit personnel** présentant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en basket-ball effectuées dans la structure d'alternance pédagogique, pour le public de son choix.

Ce cycle est composé de **minimum six séances consécutives, dont quatre effectivement réalisées**.

L'épreuve consiste en un **entretien d'une durée de quarante-cinq minutes maximum** composé :

- D'une **présentation orale** du candidat au cours de laquelle il analyse et évalue le cycle proposé ;
- D'un **échange avec les évaluateurs** permettant au candidat de justifier sa démarche de conception et d'évaluation de séances et de cycles de séances notamment au regard des pratiques d'activités du basket-ball.

2- Épreuve certificative 2 relative aux compétences C.3.2.1., C.3.2.2., C.3.2.3., C.3.2.4. et C.3.3.1.

L'épreuve consiste en une **mise en situation professionnelle de conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage d'activités du basket-ball**, issue d'un cycle de séances au choix du candidat et réalisée en structure d'alternance pédagogique.

La **séance d'une durée de quarante-cinq minutes minimum et une heure trente maximum** est suivie d'un **entretien d'une durée de quarante minutes maximum**, composé :

- D'une **présentation orale** permettant au candidat d'analyser et argumenter les choix pédagogiques, techniques et sécuritaires effectués lors de la séance, particulièrement l'adaptation des choix pédagogiques au regard de la séance conçue, la qualité de son animation et son adaptation au public, en mobilisant notamment ses connaissances techniques ;

- D'un **échange avec les évaluateurs** portant notamment sur la préparation, l'animation en sécurité et l'évaluation, de la séance observée.

Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ des activités du basket-ball.

L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours (cahier ou bloc-notes, classeur, stylos, crayons, gomme, règle, ...)
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures).

EMPLOYEURS POTENTIELS

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations affiliées à la Fédération française de basket-ball, de structures relevant des pouvoirs publics ou d'établissements spécialisés.

Dans une moindre mesure, les collectivités territoriales représentent des employeurs potentiels, proposant la plupart du temps des emplois à temps partiel.

ORGANISATION ET DURÉE

SESSION 2025-2026 : début : **le 13 novembre 2025** fin : **le 11 septembre 2026**

TESTS DE SÉLECTION : Du **27 au 29 octobre 2025**

DURÉE : **1085 heures** soit 725 heures en centre et 360 heures en entreprise

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE FORMATION : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

RÉUNIONS D'INFORMATION : nous contacter

DÉLAI D'ACCÈS : 6 mois



PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers en lien avec le basketball.

Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation ; l'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Dispenses :

Vous retrouverez les informations concernant les dispenses dans le dossier de candidature ou sur le référentiel de la formation :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=rWvT1YKx_OlpyWHKvPCARhxp0eSIBFgHonwOt6OlVQA=

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard **le lundi 13 octobre 2025 à 15h00 :**

IMS - Pôle Formation
Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

PRIX/CONDITIONS TARIFAIRES

- Pour les particuliers : 10 182, 76 €
- Pour les salariés : 10 182, 76 €

- Pour les demandeurs d'emploi : nous contacter

Formation financée par :	Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	France Travail 

LIEU DE LA FORMATION

COURS THÉORIQUES ET ACTIVITÉS :

- Institut Martiniquais du Sport ;

ACCESSIBILITÉ

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON, référent handicap. Elle se charge de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible. Ces informations sont également portées à la connaissance des formateurs qui peuvent la solliciter le cas échéant. Des supports de formation au format électronique peuvent être également communiqués aux stagiaires sur demande.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services (voir onglet « Nous contacter »). Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).



CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

Mail : dir.formation@ims.mq

- Kelly JUFRE
- Marie-Christine DHÉLIN

0596 38 38 00 / 0696 81 87 87

0596 38 38 08 / 0696 60 41 09